Bpifrance et l'ADEME lancent le « Diag Ecoconception »

lundi 20 février 2023, par lpe

Bpifrance et l'ADEME renforcent leur offre d'accompagnement aux entreprises dans leur transformation environnementale. Le nouveau « Diag Ecoconception » doit permettre à plusieurs centaines d'entreprises par an d'améliorer la performance environnementale de leurs offres avec la mise en œuvre d'une démarche d'écoconception grâce à un tarif subventionné à hauteur de 60 ou 70 % selon la taille de l'entreprise.

Ce nouveau Diagnostic vient compléter l'offre d'accompagnement et de conseil en faveur de la transition énergétique et écologique des entreprises mise en place par Bpifrance et l'ADEME, après les « Diag Eco-Flux » et « Diag Décarbon'Action » lancés depuis 2020. Ce nouveau dispositif s'appuie sur une démarche d'écoconception qui vise à prendre en considération les aspects environnementaux du processus de conception et développement des produits, services et procédés, dans le but de réduire les impacts environnementaux négatifs tout au long de leur cycle de vie.

Ce dispositif piloté par Bpifrance, avec le soutien et l'expertise du Pôle Ecoconception, et cofinancé par l'ADEME s'adresse aux PME qui souhaitent améliorer la performance environnementale de leurs produits, services ou procédés grâce à une évaluation environnementale de ceux-ci ou le cas échéant en s'inscrivant dans une démarche d'obtention de l'Ecolabel européen. Il permet également aux entreprises de :
- Former leurs équipes à l'écoconception ;
- Intégrer la démarche d'écoconception dans leur stratégie en la mettant en place concrètement et de façon pérenne dans leur organisation.

Pour Guillaume Mortelier, Directeur exécutif en charge de l'Accompagnement de Bpifrance, « *Ce nouveau diagnostic est un véritable outil de transformation des entreprises : il intègre les enjeux de l'environnement dès la conception du produit ou du service et pour toute sa durée de vie. Il sert ainsi notre ambition de déployer des solutions au plus près des entrepreneurs pour agir contre le dérèglement climatique et c'est une demande de plus en plus forte des consommateurs* ».

Pour Baptiste Perrissin-Fabert, Directeur Général Délégué par interim de l'ADEME « *L'écoconception n'est plus une option pour les entreprises mais une nécessité, pour augmenter leur résilience face aux différentes crises et répondre aux nouvelles attentes des consommateurs. Grace au Diag Ecoconception, les PME vont pouvoir identifier les leviers d'action les plus efficaces. L'ADEME et Bpifrance accompagneront tous les dirigeants prêts à inscrire l'écoconception dans leur stratégie pour réussir leur transition écologique et pour gagner en compétitivité.* »

Concrètement, les entreprises seront accompagnées par un Bureau d'Etudes spécialiste de l'Analyse de Cycle de Vie référencé par Bpifrance. Cette démarche, qui durera de 6 à 8 mois, permettra :
- D'analyser le contexte de l'entreprise et définir le périmètre et les enjeux ;
- De sensibiliser les équipes internes à l'écoconception et former un référent écoconception dans l'entreprise ;
- De réaliser une évaluation environnementale basée sur l'analyse du cycle de vie du produit, service ou procédé concerné ;
- D'identifier, formaliser et chiffrer des leviers d'écoconception, en maîtrisant le risque de transfert d'impact ;
- De préparer la mise en œuvre de ce plan d'actions via un premier dimensionnement technico-

économique de celui-ci.

Cette démarche est adaptée pour l'obtention d'une certification de type « **Ecolabel européen** » sur un produit ou service de l'entreprise. Le « Diag Ecoconception » pourra également d'être complété par des dispositifs opérés par Bpifrance ou l'ADEME pour mettre en œuvre les recommandations issues du Diagnostic.

Plus d'informations via le lien suivant : diagecoconception.bpifrance.fr